

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-017-17779/25/BM

**■ Attribution de subventions à l'Université d'Aix-Marseille pour l'organisation d'événements de culture scientifique - Approbation d'une convention - MGDIS n°10301 et n°10257
118846**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence stratégique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le soutien et l'aide aux acteurs de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) est au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022 par délibération n°ECOR-001-12062/22/CM. La Métropole y a notamment réaffirmé son intention de contribuer à renforcer les capacités de recherche du territoire et à valoriser la recherche à travers un soutien aux événements de culture scientifique.

Ces actions contribuent à favoriser le partage des savoirs et les échanges entre les chercheurs et les citoyens et à valoriser ainsi le travail de la communauté scientifique. Elles facilitent l'accès à une information scientifique de qualité pour le grand public et le public jeune en particulier, permettant à chacun de mieux s'approprier les enjeux des évolutions scientifiques et de découvrir le travail des scientifiques et les métiers issus de la recherche. Les manifestations de culture scientifique ont pour objectif de stimuler, chez les jeunes, l'intérêt pour la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques et, in fine, de susciter des vocations.

C'est en cela que ces événements encouragent la curiosité et l'apprentissage, contribuent par leur positionnement très amont à l'attractivité de métiers (recherche, R&D, ingénierie) et secteurs d'activité jouant un rôle essentiel dans l'élaboration des solutions à apporter aux grandes transitions, notamment écologique et énergétique. Ils permettent de nourrir le vivier de talents et les capacités futures de recherche, d'innovation et d'ingénierie du territoire métropolitain.

Le présent rapport propose donc un soutien de la Métropole à deux événements de culture scientifique organisés par l'Université d'Aix-Marseille en 2025, se répartissant comme suit :

- Le « Souk des sciences », organisé au printemps 2025

Le « Souk des sciences » est une action hors-les-murs destinée à tout public, aux habitants et passants de l'espace public. Il s'agit d'un ensemble de stands animés par des scientifiques dans des lieux de vie : place de marché, centre commercial, rue piétonne.

En 2025, cet événement itinérant fêtera sa 22^e année, avec plusieurs emplacements envisagés à Aix-en-Provence. Ce sont une douzaine de stands animés par des chercheurs d'AMU, du CNRS, de l'Inserm, du CEA et de l'IRD et par des associations de culture scientifique, qui seront proposés aux passants de 11h à 18h pour faire découvrir les recherches actuelles au moyen de démonstrations, expériences et ateliers d'observations.

Cette action vise à éveiller la curiosité scientifique, à discuter des idées reçues, à sensibiliser aux pratiques et métiers de la recherche, à toucher un large public en permettant des rencontres avec les chercheurs et à mettre en lumière les processus de découverte et les enjeux de la recherche.

- « Recherches dans la Ville », organisé à la rentrée 2025 :

Anciennement « Nuit européenne des chercheurs », il s'agit d'un nouveau rendez-vous de culture scientifique. L'objectif de l'événement "Recherches dans la Ville", organisé par l'Université d'Aix-Marseille en 2025, est de sensibiliser un large public à la science et à la recherche, en mettant en avant l'excellence de la recherche scientifique sur le territoire de la métropole Aix-Marseille Provence. L'événement visera à toucher des citoyens qui ne participent généralement pas à des événements scientifiques, en proposant des activités ludiques et interactives en journée et en soirée au sein du Parc Longchamp à Marseille.

Ce sera une nouvelle occasion de rencontrer des chercheurs de diverses disciplines à travers des formats innovants, inspirés d'événements précédents (ex : speedsearching, taboo de la recherche). Plus de 40 chercheurs de tous champs disciplinaires seront impliqués et des propositions de médiation favoriseront l'échange entre les chercheurs et le public et ce dans un ou plusieurs lieux de la ville de Marseille. L'événement comprendra des animations familiales l'après-midi et des activités inédites le soir, comme des visites nocturnes. L'objectif est de créer une compréhension transversale de la recherche, des outils scientifiques et des liens entre science et société, en s'appuyant sur une large communication et l'expérience d'événements précédents organisés par AMU.

Après instruction, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer à l'Université d'Aix-Marseille des subventions d'un montant de :

- 3 000 euros pour l'organisation du « Souk des Sciences » – MGDIS n°10301, soit 35,29 % du budget prévisionnel de l'action ;
- 6 000 euros pour l'organisation de « Recherches dans la Ville » – MGDIS n°10257, soit 22,22 % du budget prévisionnel de l'action ;

Le montant total de subventions du présent rapport se porte à 9 000 euros, réparti entre 2 événements de culture scientifique portés par l'Université d'Aix-Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole de soutenir les acteurs de l'enseignement supérieur et de recherche pour leurs actions qui favorisent la promotion de l'activité et de la culture scientifique auprès d'un large public, et contribuent ainsi à l'attractivité et la notoriété des métiers scientifiques et techniques ;

- La qualité des actions de diffusion de la culture scientifique proposées par l'Université d'Aix-Marseille.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées, dans le cadre du soutien à l'organisation d'événements de culture scientifique, des subventions de fonctionnement spécifiques d'un montant total de 9 000 euros au profit de l'Université d'Aix-Marseille pour l'organisation de deux événements comme suit :

- « Souk des Sciences » : 3 000 euros ;
- « Recherches dans la Ville » : 6 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs, ci-annexée conclue avec l'Université d'Aix-Marseille.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 657382.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER